

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 45 (1909)
Heft: 49

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLV^{me} ANNÉE. — N° 49



LAUSANNE. — 4 décembre 1909.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REQUIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Route de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Golay, E.**, président de l'Union des instituteurs primaires genevois, Genève.
Pesson, Ch., inspecteur, Genève.
Rosier, W., cons. d'Etat, Petit-Lancy.
Mlles **Muller**, institutrice, Genève.
Pauchard, » Genève.
M. **Martin, Ed.**, président de la Société Pédagogique genevoise, Genève.

Jura Bernois.

MM. **Gylam, A.**, inspecteur, Corgémont.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.
Chatelain, G., inspect., Porrentruy.
Mœckli, Th., inst., Neuveville.
Sautebin, instituteur, Reconvilier.

Neuchâtel.

MM. **Rosset, Fritz**, inst., Bevaix.
Latour, L., inspect., Corcelles.

MM. **Hoffmann, F.**, inst., Neuchâtel.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.
Busillon, L., inst., Couvet.

Vaud.

MM. **Pache, A.**, inst., Moudon.
Porchet, A., inst., Lutry.
Briod, E., inst., Lausanne.
Magnin, J., inst., »
Savary, E., inst., »
Cloux, J., inst., »
Baudat, J., inst., Corcelles s/Concise.
Gailloz, H., inst., Yverdon.
Ramuz, R., inst., Grandvaux.
Masnata, J., inst., Dailens.
Magnenat, J., inst., Oron.
Dufey, A., inst., Mex.
Guidoux, E., inst., Pailly.

Tessin.

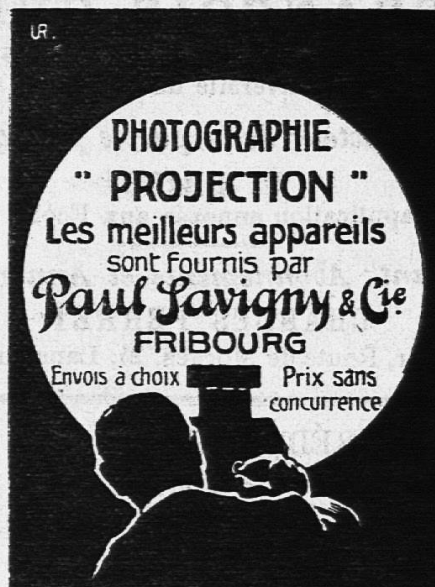
M. **Nizzola, prof.**, Lugano.
Suisse allemande.
M. **Fritsch, Fr.**, Neumünster-Zurich.

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **Frossard, Camille**, directeur, président, St-Imier.
Saucy, Charles, professeur, vice-président, St-Imier.

MM. **Vaclair, Ernest**, professeur, secrétaire, St-Imier.
Perret, C., inst., trésorier, Lausanne.

Guex, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.



PHOTOGRAPHIE
" PROJECTION "
Les meilleurs appareils
sont fournis par
Paul Savigny & Cie
FRIBOURG
Envois à choix Prix sans concurrence

U 3739 p

Journaux circulants *Prospectus gratis*
Librairie LUTHY
La Chaux-de-Fonds.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

LIBRAIRIE PAYOT et Cie, LAUSANNE

LES

Meilleurs Auteurs Classiques

Français et Etrangers

à 95 centimes broché ; relié toile : 1 fr. 75

VOLUMES PARUS :

- | | |
|---|---|
| Aristophane. Théâtre. 2 vol. | La Fontaine. Fables, Contes. |
| Beaumarchais. Théâtre. | La Rochefoucauld. Maximes. |
| Bernardin de Saint - Pierre. Paul et Virginie. | Le Sage. Histoire de Gil Blas de Santillane. 2 vol. |
| Boccace. Le Décaméron. 2 vol. | Maistre (X. de). OEuvres. |
| Boileau OEuvres poétiques et en prose. | Mariiaux. Théâtre choisi. |
| Bossuet. Oraisons funèbres. Discours sur l'Histoire universelle. | Molière Théâtre. 4 vol. |
| Brantome. Dames galantes. | Montaigne. Essais. 4 vol. |
| César. Commentaires sur la guerre des Gaules. | Montesquieu. Lettres persanes. De l'Esprit des Lois. 2 vol. |
| Chateaubriand. Atala. René. Le dernier Abencérage. | Musset (Alfred de). Premières poésies, 1829-1835. Poésies nouvelles, 1836-1852 Comédies et Proverbes. 2 vol. |
| Cornelle. Théâtre. 2 vol. | Pascal. Pensées. Les Provinciales. |
| Dante. La Divine comédie. | Rabelais. OEuvres. 2 vol. |
| Descartes. Discours de la Méthode. Méditations métaphysiques. | Racine. Théâtre. 2 vol. |
| Diderot. La Religieuse. Le Neveu de Rameau. | Rousseau (J.-J.). Confessions. 2 vol. |
| Eschyle. Théâtre. | Julie ou la nouvelle Héloïse. 2 vol. |
| Fénelon. Télémaque. Education des Filles. | Schiller. Les Brigands. Marie-Stuart. Guillaume-Tell. |
| Foe (Daniel de). Robinson Crusoe. | Sévigné (Mme de). Lettres choisies. |
| Goethe. Werther. Faust. Hermann et Dorothee. | Spinoza. Ethique. |
| Homère. Iliade. Odyssée. | Staël (Mme de). De l'Allemagne. |
| La Bruyère. Caractères. | Virgile. L'Énéide. |
| La Fayette (Mme de). Mémoires. Princesse de Clèves. | Voltaire. Dictionnaire philosophique. Histoire de Charles XII. |

Etc., etc., etc.

Envoi du catalogue franco sur demande.

Biscuits

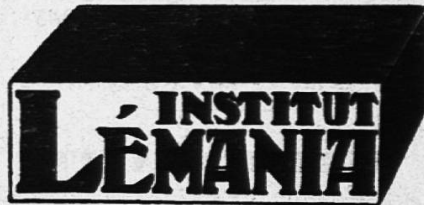
Le « Mercure » offre un très grand choix de gaufrettes et biscuits suisses, français et anglais des plus fines qualités et toujours de première fraîcheur.

„Mercure“
Maison de Chocolats &
de Dentrées Coloniales

Noël ! Noël !

L'enfant de Noël. (Chœur à 3 voix égales)
Noël joyeux. (» » » »)
Cantique de Noël. (» » » inédits)
Partition fr. 0,50 ; par 15 ex. fr. 0,10

En vente chez l'auteur **H. Guignard, Vaulion.**



Lausanne, 5, Avenue de la Harpe.

Préparation approfondie et rapide

aux **Baccalauréats** (scientifique et classique),

à la **Maturité fédérale**

et au **Polytechnicum fédéral.**

Prospectus à disposition.

PERRENOUD & C^{IE}

Successesseurs de **P. BAILLOD & C^{ie}**

Place Centrale. • **LAUSANNE** • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en **métal**, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et *Fantaisie.*

ORFÈVRENERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale

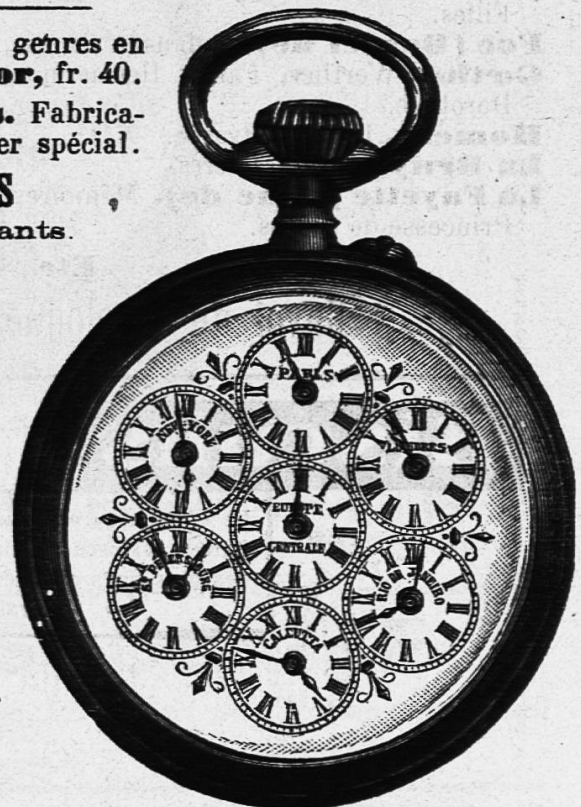
Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

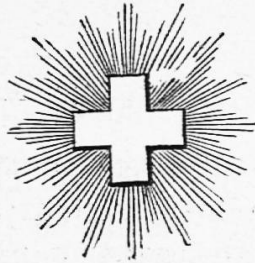
Prix marqués en chiffres connus.

Remise
10% au corps enseignant.



XLV^{me} ANNÉE

N^o 49.



LAUSANNE

4 décembre 1909.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *A nos lecteurs.* — *Chronique scolaire : Vaud. Neuchâtel.* —
PARTIE PRATIQUE : *Cours complémentaires : L'horlogerie.* — *Composition :*
L'entrée en classe. — *Récitation : Le forgeron. Le rocher et le ruisseau.* —
Arithmétique : Introduction aux calculs des intérêts.

A NOS LECTEURS

L'Éducateur va entrer dans sa 46^{me} année d'existence. Il est à la veille de faire son inventaire et d'établir son bilan pour le présenter dans quelques mois à St-Imier, au Congrès de la *Société pédagogique de la Suisse romande*.

Nos lecteurs connaissent le passé du journal, fait de traditions communes, d'un riche legs de souvenirs, de travail, de libéralisme et de tolérance. Nous les entretiendrons du présent dans les prochaines assises de notre Association. Quant à l'avenir, nous espérons que, dans quatre ans, *L'Éducateur* pourra fêter, dignement et joyeusement, et avec lui *la Romande* tout entière, le cinquantième anniversaire de sa fondation.

Le journal romand est nécessaire : il doit être maintenu et développé encore. Il ne veut pas et ne doit pas être un journal au caractère politique. Il ne fait pas ce que nos Confédérés allemands appellent de la « politique scolaire ». Il entend n'avoir d'autre but que de servir les intérêts matériels et moraux de l'école. Dans cette défense des intérêts du personnel enseignant, il cherche à maintenir son point de vue : ne rien faire pour altérer la confiance réciproque et les bons rapports entre administrateurs et administrés.

Le délicat et complexe problème de l'éducation, toujours discuté, mais jamais sûrement résolu, se pose aujourd'hui en des termes nouveaux. Notre organe aura à continuer le débat ou à l'ouvrir sur les questions scolaires actuelles : discipline et éducation de la volonté, jurisprudence infantile, parents éducateurs, école et famille, cours d'informations et de perfectionnement pour le personnel enseignant, enquêtes scolaires, pédagogie expérimentale et école, nouveautés pédagogiques, hygiène et protection de l'enfance, etc., etc. Nous donnerons, aussi régulièrement que possible, quelques notes prises sur la réalité par quelques collaborateurs compétents.

La pédagogie pratique, cette partie si importante du journal, par les services qu'elle rend directement au personnel enseignant et indirectement à l'école, sera l'objet de tous nos soins. Nous y poursuivrons les études commencées sur la technique particulière aux diverses branches d'études.

C'est ainsi que la *Partie pratique* recevra cette année quelques nouvelles améliorations. Outre les leçons variées, les exercices d'application, les matériaux divers qu'elle a l'habitude de fournir à ses lecteurs, elle abordera directement quelques sujets non moins importants pour la bonne direction d'une classe ; elle discutera avec ses collaborateurs des questions toujours actuelles, dont voici quelques-unes :

Comment faut-il interroger ? — Faut-il permettre les réponses en chœur ? — Par quels moyens peut-on faire cesser les retards des écoliers ? — Comment réprimander les élèves ? — Que doit-on faire apprendre par cœur ? — Qu'est-ce qu'un progrès chez l'enfant ? — D'où provient le découragement : a) chez les maitres ? b) chez les élèves ? — Comment le prévenir ?

L'*Educateur* se propose aussi de donner dans le cours de l'année 1910 des extraits d'ouvrages d'enseignement anciens et nouveaux absolument recommandables, et à la portée des modestes ressources de l'instituteur ; il ambitionne de créer ainsi des relations plus fréquentes entre lecteurs et correspondants, et de favoriser toujours davantage le perfectionnement des méthodes et des procédés d'enseignement. Notre désir est de devenir un organe

utile, aussi bien à l'humble institutrice des petits qu'au maître dirigeant une école secondaire. Mais pour atteindre ce but, il nous faut le concours dévoué de tous ceux et de toutes celles qui, par leurs études et leur expérience, ont quelque chose de bon, de pratique, d'actuel, d'opportun à communiquer.

* * *

Nous adressons un pressant appel à tous nos amis, à ceux de la vieille Rauracie comme à ceux du bon pays allobroge, à ceux de Neuchâtel comme à ceux du pays de Vaud. A St-Imier, la section vaudoise prendra à nouveau les rênes de la Romande. Le plus fort groupement de la Fédération se doit de se présenter l'an prochain avec les effectifs les plus complets possibles. La *Société pédagogique vaudoise* n'a d'ailleurs jamais failli à son mandat et nous savons que nous pouvons compter sur elle.

Rédaction de l'Éducateur.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Grandson.** — *Inauguration du nouveau collège.* — Samedi, 6 novembre, a eu lieu l'inauguration du nouveau bâtiment d'école de Grandson.

Ce fut une journée magnifique; la froide bise des jours précédents était tombée et un gai soleil souriait à chacun.

Pendant la matinée, M. Decoppet, chef du département, M. Beausire, chef de service, accompagnés des autorités de Grandson et des architectes, visitèrent le nouvel édifice. Dressé fièrement en face du château qu'il domine, avec sa tourelle et son clocheton, ce collège a fort bel air. L'intérieur en a été très bien aménagé et satisfait à toutes les exigences scolaires et hygiéniques. Si, au dire de quelques personnes, il est un peu haut perché, il rachète cet inconvénient par la vue incomparable dont on jouit de sa terrasse.

A une heure, un cortège parcourut la ville au son de la fanfare et se rendit au temple où, après une courte allocution de M. Chavan, pasteur, les enfants et le Chœur d'hommes exécutèrent des chants de circonstance. Enfin, sur la magnifique terrasse du nouveau collège, la cérémonie se continua par un discours de M. Vautier, syndic, qui, en paroles émues, retraça l'histoire du nouveau bâtiment et le remit aux autorités scolaires. M. Duvoisin, président, répond à M. le syndic et le remercie au nom de la Commission scolaire, des membres du corps enseignant, des parents et des enfants. Puis, M. Decoppet apporte aux autorités grandsonnoises les félicitations du Conseil d'Etat. Il rappelle tout ce que notre canton a fait ces dernières années pour l'instruction primaire. Il

exhorte les enfants à se montrer dignes de ces sacrifices ; souvenez-vous, leur dit-il, qu'on ne sait rien, si on ne l'a appris et que le temps perdu à l'école ne se retrouve jamais. On entend encore M. Chavan, pasteur et membre de la Commission scolaire. Ce sont trois mots bien profonds qu'il adresse à tous les assistants : « Courage », pour les maîtres, — « Travail », pour les enfants, — « Excelsior », pour tous.

Pour la plus grande joie de chacun, un essaim de fillettes en blanc, accompagnées de petits cavaliers, ont dansé un charmant ballet, vigoureusement applaudi. La Société de gymnastique et le Corps de musique ont aussi agrémenté cette fête.

Enfin, le collège a ouvert ses portes et chacun a pu le visiter pendant que les enfants prenaient une collation fort appréciée par eux et... par les parents. Les grandes personnes n'avaient pas été oubliées, et ce fut un échange de gais propos autour de tables abondamment servies.

Puisse ce nouveau bâtiment être un foyer de lumière et voir se former de futures générations d'hommes de bien et de bons citoyens ! Ern. JAN.

**** Corcelles s. Chavornay.** — Lundi 1^{er} novembre, les autorités communales et scolaires ont pris congé de leur dévouée institutrice, M^{me} Benoit-Carrel, épouse de notre collègue, M. Jean Benoit. M. le pasteur Gaydou a remercié chaleureusement M^{me} Benoit pour ses excellents services dans la commune et lui a souhaité de nombreuses années de repos et de santé. Au nom des autorités, il lui a remis un magnifique service d'argenterie. Nous nous associons d'autant mieux à ces vœux que c'est pour raison de santé que M^{me} Benoit se retire de l'enseignement. H. G.

**** A propos du « self-government ».** — Au dire du *Nouvelliste vaudois*, le self-government est appliqué à Nyon depuis trois mois dans les grandes classes de garçons. Il n'a pas toujours été bien compris par les enfants ni par les parents, nous dit-on. Mais c'est là un essai fort intéressant, et il convient de féliciter le corps enseignant de Nyon. Sous le couvert d'un mot peu attrayant, le self-government renferme un principe fécond et excellent. Il fait de la classe une société qui se gouverne elle-même et où, tout au moins, l'autorité du maître est tempérée par la participation volontaire et active des élèves à la discipline scolaire. C'est la substitution du gouvernement constitutionnel au pouvoir absolu jusqu'ici en vigueur. Une foule de choses obsédantes et excédantes pour le maître peuvent, sans inconvénients, être remises à un groupe d'élèves désignés par la classe qui se soumet volontairement aux règles établies. Il va de soi que l'œil vigilant de l'instituteur est toujours ouvert et qu'il intervient en dernier ressort. Bref, ce système qui a le mérite suivant les uns, le défaut selon les autres, d'être d'importation étrangère, éveille plutôt la défiance, comme tout ce qui vient d'outre-mer ou d'outre-Manche. S'applique-t-il à notre mentalité romande, un peu frondeuse, telle est la question qui se pose ? Le correspondant du journal cité nous dit qu'en dépit des erreurs commises, l'expérience a été assez heureuse pour que, d'un accord unanime, autorités scolaires et corps enseignant aient décidé de la prolonger jusqu'au printemps et de l'étendre à toutes les classes

primaires, à titre d'essai. La difficulté, en cas d'insuccès, serait évidemment de revenir au système d'autorité absolue. Espérons que les élèves des écoles de Nyon, accoutumés au régime nouveau, en comprendront toute la valeur éducative et qu'ils ne voudront pas faire « machine-arrière ». Tout cela est fort intéressant à suivre. La Société pédagogique vaudoise a proposé l'étude de cette importante question dans les Conférences de district. Le corps enseignant ne demande pas mieux que d'être éclairé et persuadé. Ne se trouvera-t-il pas à Nyon une plume compétente pour tenir les lecteurs de *l'Edicateur* au courant des résultats obtenus ?

H. GAILLOZ.

**** Yvorne.** — Après avoir débuté à la Vallée et passé quatorze années dans l'enseignement, à Yvorne, Mme Matthey-Troillet a pris, cet automne, une retraite justement méritée. Dans une cérémonie tout intime, et en témoignage des bons et loyaux services rendus, les autorités scolaires et communales lui ont remis une adresse élogieuse et une charmante pièce d'argenterie, avec dédicace. Ses nombreux élèves ont aussi tenu à lui témoigner leur affection en lui offrant, dans une corbeille fleurie, un modeste cadeau.

Mme Matthey, éprouvée dans ses dernières années par des deuils de famille répétés, va se fixer à Daillens, sa commune d'origine, où elle trouvera, nous le lui souhaitons, le bonheur, le repos et la tranquillité dont elle a besoin. Elle laisse à Yvorne le souvenir d'une excellente maîtresse, pleine d'amour pour ses élèves, tout en étant ferme et énergique ; son école était un vrai modèle d'ordre et de discipline.

Nos meilleurs vœux l'accompagnent dans sa nouvelle résidence. C. G.

***** Société évangélique d'éducation.** — La séance ordinaire d'automne a eu lieu samedi, 6 novembre, à l'Aula de l'École normale.

M. le pasteur de Mestral, développant ce sujet : « Point de découragement » a réconforté les instituteurs et institutrices qui, à l'entrée de l'hiver, en présence du travail ardu qui se présente, sentent parfois leur courage faiblir. Ses chaleureuses paroles, empreintes d'une grande sympathie à l'égard du corps enseignant, ont été suivies de quelques réflexions de M. Leresche, directeur de la colonie de Serix.

Le sujet pédagogique : « Le travail de l'écolier », par M. Lucien Jayet, maître à l'école d'application, a été, comme on pouvait s'y attendre, un travail consciencieux et documenté résumant les travaux de la psychologie moderne sur l'expérience appliquée à l'éducation.

M. Jayet a parlé des conditions extérieures qui influent sur l'étude et la facilitent, telle que le mode d'écriture, les manières d'étudier, l'espacement des répétitions, la méthode de mémorisation (fragmentaire, globale et mixte), la matière à apprendre, etc.

Puis, passant aux conditions intérieures favorisant l'étude, il a passé en revue les divers modes d'attention, spontanée ou volontaire, les mouvements réflexes, l'intérêt, les différents types (visuel, auditif ou mixte), l'influence du milieu. Cette étude approfondie a exigé de la part des auditeurs une attention soutenue qui n'a pas fait défaut, vu l'importance du sujet et la personnalité du conféren-

cier. M. Vittoz, directeur de l'École nouvelle de Chailly, a ensuite fait part à l'assemblée de ses expériences dans ce domaine, depuis la fondation de l'École nouvelle.

La séance s'est terminée par la réélection du comité actuel avec remplacement de M. U. DeRiaz, décédé, par M. Durussel, instituteur à Lausanne. Le Comité est composé comme suit : Président, M. Gailloz, instituteur à Yverdon ; caissière, Mlle Wenger, institutrice à Morges ; secrétaire, M. G. Bally, instituteur à Bioley-Orjulaz ; Mme Déverin et M. Durussel. G. B.

*** **Retraites.** — Nous recevons les deux communiqués suivants dont nous remercions leurs auteurs.

Bière. — Le 1^{er} novembre écoulé, les membres du corps enseignant de Bière, dans une réunion intime, exprimaient à Mme Jotterand, institutrice dans la localité depuis trente-un ans, les regrets unanimes que provoque sa retraite. D'autre part, à l'occasion de la Conférence du 31 novembre, M. Giddey, délégué de district, au nom de la section d'Aubonne, de la S. P. V., a remis à Mme Jotterand un modeste souvenir au nom des collègues du district. En quelques paroles bien senties, il a retracé la vie toute de travail et de dévouement de cette excellente institutrice et rappelé les bons rapports qu'elle a toujours entretenus avec le personnel enseignant du district. Il lui a fait part, au nom de tous, des meilleurs vœux de santé et de bonheur, lui souhaitant un repos bien mérité. Nous sommes heureux que sa retraite ne nous sépare pas complètement. En effet, sa collaboration aux leçons de couture la rattachera encore longtemps, espérons-le, à cette école qu'elle aime beaucoup et à laquelle elle s'est dévouée pendant de si nombreuses années.

Bullet. — M. Louis Thévenaz, ancien instituteur à Bullet, vient de prendre sa retraite. Sorti de l'École normale en 1871, il dirigea l'école de Vuiteboeuf pendant deux ans. Il fut ensuite appelé à Bullet, son village natal, où il exerça ses fonctions pendant trente-six ans.

Le dimanche 7 novembre, une cérémonie d'adieu a eu lieu dans le temple de Bullet, où toute la population s'est rendue. Au nom de la commune, M. le Syndic remercia M. Thévenaz pour les services rendus au village pendant trente-six ans. En témoignage de reconnaissance, il lui offrit un fauteuil. Ensuite, discours de M. le pasteur Martin, président de la Commission scolaire, qui fit l'éloge de M. Thévenaz comme éducateur.

Des chœurs furent exécutés par la Société de chant, que M. Thévenaz dirigea pendant longtemps, puis par les enfants des écoles.

Nos meilleurs vœux accompagnent M. Thévenaz dans sa retraite. Qu'il puisse en jouir de nombreuses années !

*** **Education populaire.** — Samedi 20 novembre, a eu lieu, à la Maison du peuple de Lausanne, l'assemblée des délégués de la Fédération des sociétés d'éducation populaire sous la présidence de M. le pasteur Mounoud, de Palézieux.

Le Comité central a présenté un intéressant rapport sur l'exercice écoulé. Il ressort de ce rapport que quelques sections ont, institué des cours complémen-

naires libres et que l'effort du Comité est de les généraliser, de les étendre même aux adultes. Cette tentative a obtenu l'approbation du Département de l'agriculture et du commerce, et même son appui, à certaines conditions auxquelles devront se conformer les sociétés organisatrices. Il s'agit sans doute de cours professionnels agricoles et non de cours complémentaires ordinaires qui sont du ressort du Département de l'Instruction publique.

Le point capital à l'ordre du jour était une conférence fort intéressante de M. L. Beausire, chef de service, remplaçant M. C. Decoppet, chef du Département, sur les écoles primaires supérieures. Le conférencier a prononcé un éloquent plaidoyer en faveur de ces classes et a montré de la façon la plus claire et la plus attrayante tous les avantages qu'elle offrent pour le développement de l'Instruction primaire dans le canton. Les conclusions de cet exposé ont été chaleureusement applaudies.

La Fédération des sociétés d'éducation populaire a pris un réjouissant développement. La Société de jeunesse d'Echallens a été admise dans la Fédération. C'est là un symptôme encourageant. Puisse cette exemple engager nos jeunes gens à se réunir non seulement pour s'amuser et danser, mais pour travailler à leur développement intellectuel et moral !

H. Gz.

**** Encore l'écriture droite ou penchée. —** On se souvient de la campagne menée en France contre l'écriture droite par quelques spécialistes. Une délégation de ce groupe avait insisté auprès du ministre de l'Instruction publique afin d'éviter le retour des erreurs commises en obligeant les écoles de l'Etat à pratiquer l'écriture droite. Le docteur César Roux, médecin-inspecteur des écoles de la ville de Nice (ne pas le confondre avec son homonyme, notre éminent compatriote, M. le docteur et professeur César Roux, à Lausanne), s'élève énergiquement, au nom de l'hygiène, contre ces conclusions. Il relève avec force deux points qui lui paraissent hors de toute contestation : c'est la scoliose et la myopie qui sont le produit direct, selon lui, de l'écriture penchée. « Le procès, dit-il, a été jugé dans tous les Congrès internationaux d'hygiène scolaire. Aujourd'hui la question ne devrait plus même se poser. » On voit que, suivant une formule devenue célèbre, la question se pose quand même et que les réponses varient selon qu'on a affaire à des hygiénistes ou à des calligraphes. H. Gz.

NEUCHÂTEL. — Après avoir révisé la loi sur l'enseignement primaire et transformé son Académie en Université, Neuchâtel s'appête à réviser la loi sur l'enseignement secondaire.

L'histoire de l'Instruction publique dans notre canton expliquerait comment les écoles secondaires communales ont été encouragées par le pouvoir cantonal lui-même à se développer au point de former, elles aussi, des instituteurs et des institutrices, concurremment avec la Section pédagogique cantonale; elle dirait aussi comment et pourquoi le gymnase cantonal a été rattaché à l'enseignement supérieur. Un des résultats de la revision projetée sera de remettre le Gymnase et l'Ecole normale à l'enseignement secondaire, leur place naturelle, pour laisser à l'enseignement supérieur l'Université seule.

Au chef-lieu, l'enseignement pédagogique a été donné d'abord à la section de

pédagogie, fondée en 1867, comme partie intégrante de l'Académie. En 1883, s'ouvrit l'Ecole normale des institutrices primaires, complétée en 1899 par une section normale fröbelienne, organisée avec compétence par Mlle Vuagnat.

En 1901, la section pédagogique, comprenant toujours deux années d'études, fut séparée des deux autres sections (littérature et scientifique) du Gymnase.

M. A. Perrochet, démissionnaire comme directeur du Gymnase, voulut bien continuer à diriger la Section pédagogique devenue Ecole normale, tout en travaillant avec persévérance à la réorganisation de cette Ecole. Cette réorganisation, enfin, accomplie en 1905, a consisté essentiellement à ajouter une classe inférieure et à rendre les trois classes mixtes.

Avec M. Perrochet, que nous avons eu le chagrin de perdre le printemps dernier, alors qu'il était revêtu des fonctions de recteur de l'Académie, nous devons nommer ici Mlle A. Reymond, qui fut l'institutrice-surveillante de l'Ecole normale de 1883 à 1908.

Pendant ces 25 années, Mlle Reymond fut le guide éclairé, bienveillant et ferme, des normaliennes qui, après avoir quitté l'Ecole, restaient sincèrement attachées à leur ancienne institutrice et tenaient à demeurer en relations avec elle.

Ainsi, dans le petit canton de Neuchâtel, qui compte 133 000 habitants, on forme des instituteurs et des institutrices à l'Ecole normale cantonale, dont les élèves proviennent de dix-neuf localités différentes, au Gymnase communal de la Chaux-de-Fonds, et aux Ecoles secondaires du Locle, de Fleurier, de Boudry-Certailod, de Colombier et de Cernier.

De là, une dissémination de forces et une augmentation très sensible des dépenses.

En Suisse, dans tous les cantons, les instituteurs sont formés dans des écoles de l'Etat. Seuls, Uri, Unterwald, Glaris, Zug, Bâle-Campagne, Appenzell, trop petits pour avoir une Ecole normale, envoient leurs futurs instituteurs faire leurs études dans un canton voisin. En France, en Allemagne, chacun le sait, toutes les Ecoles normales appartiennent à l'Etat.

Neuchâtel est donc l'unique canton suisse, l'unique pays où l'Etat ne soit pas seul à former les instituteurs dont il a besoin pour diriger les écoles qu'il crée et qu'il organise.

Il n'est pas question de retirer aux écoles secondaires communales le droit de préparer des candidats à l'enseignement, d'autant moins qu'on admet aux examens même les jeunes gens qui se sont préparés dans une école secondaire d'un autre canton, même des autodidactes. Mais il faut espérer, quoique le projet de loi ne fasse rien pour cela, qu'on n'augmentera pas le nombre des écoles secondaires à section pédagogique.

Un second point, sur lequel notre canton se distingue de tous les autres pays, c'est l'âge auquel on peut être breveté instituteur. Partout, en Suisse et à l'étranger, il faut avoir 19, 20, 22 ans.

Chez nous, il suffit d'avoir 18 ans. C'est trop jeune, on en conviendra, pour avoir, avec une culture générale suffisante, une préparation professionnelle de quelque valeur. La pédagogie est une science et un art toujours plus difficiles. Partout, on s'efforce d'augmenter la valeur du corps enseignant. Quand suivrons-nous cette voie ?

Ed. CLEEC.

PARTIE PRATIQUE

COURS COMPLÉMENTAIRES

L'horlogerie.

L'horlogerie a été introduite à Genève, en 1587, par un Français nommé *Charles Cusin*, et dans le canton de Neuchâtel, un siècle plus tard, par un jeune forgeron de la Sagne, *Daniel-Jean Richard*. De Genève, l'horlogerie se répandit dans le pays de Vaud, et depuis Neuchâtel, elle gagna le Jura bernois, Soleure, l'Argovie et Bâle.

Aujourd'hui, cette industrie s'étend sur tout le Jura, de Genève jusqu'à Schaffhouse, faisant vivre 120 000 personnes et occupant 55 000 ouvriers, soit 4000 à Genève, 3000 dans le canton de Vaud, 20 000 à Neuchâtel, 20 000 dans le Jura bernois, 4000 à Soleure et environ 4000 pour le reste de la Suisse.

Des écoles d'horlogerie existent à Genève, Neuchâtel, Fleurier, le Locle, La Chaux-de-Fonds, Bienne, Saint-Imier, Porrentruy. Elles forment les futurs horlogers.

A Genève, une quarantaine de fabriques s'occupent d'horlogerie. Dans cette branche, les ouvriers genevois ont acquis une réputation presque universelle. Actuellement, la fabrication des montres à Genève ne se distingue plus par l'importance de sa production, mais bien par la perfection de ses produits, qui sont connus dans le monde entier. L'horlogerie genevoise fournit au commerce plus spécialement les *montres de précision*, les pièces compliquées, les montres richement décorées et les montres de dames. La valeur de la production annuelle est estimée, pour Genève à environ 10 millions de francs.

Comme Genève, la *Vallée de Joux* excelle surtout dans l'horlogerie de précision, dans les montres compliquées qui sont de véritables chefs d'œuvre : montres à répétition, à sonnerie, à réveil, chronographes simples, chronographes à double et triple aiguille, marquant les quarts et les cinquièmes de seconde, ou bien les millièmes avec les quartiers de la lune.

Champagne près Grandson fabrique des assortiments pour boîtes de montres ; *Vallorbe*, des aiguilles de montres ; *Le Sentier*, des balanciers. La taille et le perçage des pierres fines occupent un grand nombre d'ouvriers à *Lucens*, *Moudon*, *Yverdon*, *Vugelles*, *Aubonne*, *Vaulion*.

Le deuxième centre horloger du canton de Vaud est *Ste-Croix* et ses environs : *La Sagne*, *l'Auberson*, *Bullet*. Une spécialité de *Ste-Croix* est la *montre-bijou*, simple et artistement décorée. A part l'horlogerie, on s'occupe aussi à *Ste-Croix* des *phonographes* et des *boîtes à musique*.

Le canton horloger par excellence est celui de *Neuchâtel*. Les fabriques d'horlogerie y sont au nombre d'environ 600. Les bureaux de contrôle des matières d'or et d'argent y poinçonnent chaque année près de 800 000 boîtes d'or et 400 000 boîtes d'argent. Le génie des horlogers diversifie la fabrication en un choix immense de montres de tous les genres, depuis la *montre bon marché* jus-

qu'au *chronomètre*. Toutes ces pièces sont réglées avec un soin extrême et fournissent une marche régulière et exacte.

La *Chaux-de-Fonds* occupe 8000 horlogers. On y fabrique non seulement la montre en or ou en argent, soumise au contrôle fédéral obligatoire, mais la montre en métal, non contrôlable, qui tient une grande place dans la production horlogère. La *Chaux-de-Fonds* produit et livre tous les genres imaginables de montres. Elle est le centre principal des transactions commerciales horlogères et compte plus de 200 comptoirs s'occupant presque tous d'exportation.

La *collectivité horlogère de la Chaux-de-Fonds* a obtenu la plus haute récompense, le grand prix général, à l'Exposition universelle de Paris en 1900.

C'est au *Locle* que s'établit en 1705 par l'arrivée de Daniel-Jean Richard l'industrie horlogère neuchâteloise. Les fabriques d'horlogerie y sont au nombre de 70, depuis le petit atelier où le patron et quelques ouvriers de talent établissent la montre de précision, jusqu'à la grande usine où des centaines de travailleurs trouvent leur gagne-pain. La plus importante a un personnel de 600 ouvriers. Au *Locle*, près de 3000 personnes s'occupent d'horlogerie.

Dans tout le *Val-de-Travers*, et surtout à *Fleurier*, la principale industrie est l'horlogerie dont les débouchés sont surtout l'Angleterre, l'Espagne, l'Égypte et la Chine. Les *montres chinoises* qui se vendent par paires, sont fabriquées à *Fleurier* depuis 1820. *Buttes, Môtiers, Couvet, Travers*, fabriques d'horlogerie, d'aiguilles de montres, de boîtes de montres, de spiraux.

Neuchâtel a 30 fabriques d'horlogerie et le *Landeron* en a 3 qui occupent ensemble près de 400 ouvriers.

Dans le canton de Berne, le centre horloger le plus actif est le *Vallon de St-Imier* et ses 9 communes : *Sonceboz, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, St-Imier, Sonvillier et Renan*. La vie industrielle y est très intense ; l'horlogerie y fut introduite à la fin du XVIII^{me} siècle par *J. Nicolet*.

St-Imier a la fabrique de *Longines* fondée par Ernest Francillon. Les *Franches-Montagnes* ; la *vallée de la Birse*, avec *Tramelan, Moutier, Delémont* ; les bords du lac de *Bienne (Neuveville, Bienne)* ; la contrée située au bord de l'Aar, de *Nidau à Büren*, ainsi que *Porrentruy* et les environs (*Courgenay, Courtemaiche, Boncourt*) fabriquent des montres ou des fournitures d'horlogerie (mouvements, spiraux, aiguilles, boîtes).

Le canton de *Soleure* fabrique surtout les montres à bon marché. C'est le sud-ouest du canton, avec *Soleure* et *Granges*, qui s'occupent d'horlogerie. 4000 ouvriers y travaillent.

L'*Argovie* n'a que de rares fabriques. Par contre, dans le canton de *Bâle-Campagne*, spécialement à *Waldenbourg* et dans les environs, 400 ouvriers gagnent leur vie avec l'horlogerie. •

Citons encore les fabriques d'horlogerie de *Schaffhouse*, celles de *Sumiswald*, de *Morat*, de *Monthey*.

Il se fabrique annuellement en Suisse de 7 à 8 millions de montres représentant une valeur de 150 à 160 millions de francs. Elles s'expédient un peu dans le

monde entier, mais surtout aux Etats-Unis, en Chine, au Japon, en Egypte, en Angleterre, en Espagne.

Malgré la *crise* terrible qu'elle traverse, l'industrie horlogère est encore l'une des plus importantes de notre pays.

(D'après le *Dictionnaire géographique de la Suisse*.)

C. S.

SUJETS DE RÉDACTION : 1. Les principaux centres horlogers de la Suisse. — 2. L'horlogerie dans le canton de Neuchâtel. — 3. L'horlogerie dans le canton de Vaud. — 4. Produits horlogers de la Suisse.

PROBLÈMES. — 1. Une boîte de montre, en or, du poids de 12,5 g. est au titre de 0,840. Quelle est sa valeur, si le gramme d'or vaut fr. 3,50 ?

Rép. : fr. 36.75.

2. Une montre revient à l'horloger à fr. 51,20. Il la revend fr. 64. Exprimez son bénéfice en % ?

Rép. : 25 %

3. Un chronomètre a varié de 11 secondes en une semaine. De combien variera-t-il par année ?

Rép. : 9 m. 32 s.

4. La journée de travail étant en moyenne de 9 h., et la semaine de $5\frac{1}{3}$ jours, on demande à combien se monte la somme nécessaire pour payer, chaque semaine, au prix moyen de fr. 0,45 l'heure, les 7875 ouvriers horlogers de la Chaux-de-Fonds ?

Rép. : fr. 170 100.

5. En une année, il s'est fabriqué, à Tramelan, 496 860 montres. Combien par heure de travail, sachant qu'il y a eu pendant l'année 294 journées de $8\frac{2}{3}$ h. en moyenne ?

Rép. : 195 montres.

4. Un négociant revend un chronomètre en or pour le prix de fr. 216, es-compte $2\frac{1}{2}$ %. Il l'avait payé fr. 156. Quel est son bénéfice, sachant qu'il a des frais s'élevant à $\frac{1}{13}$ du prix d'achat ?

Rép. : fr. 32 60.

C. S.

COMPOSITION

Rentrée en classe.

PLAN. — 1. La cour du collège le jour de la rentrée. — 2. La toilette des écoliers. — 3. L'appel de la cloche. — 4. Arrivée des camarades, leurs conversations. — 5. Les fillettes. — 6. Entrée en classe ; les retardataires. — 7. Bonnes résolutions.

DÉVELOPPEMENT. — Le matin, longtemps avant l'ouverture de la classe, les écoliers martelaient de leurs sabots ferrés la cour du collège.

Chacun avait fait un brin de toilette : les figures riantes, les joues rouges et fraîches, les chevelures soignées, disaient qu'on s'était lavé, peigné, brossé avec soin pour faire plaisir au maître à l'ouverture du semestre d'hiver. Puis dans notre clocher rustique, la cloche s'était mise à carillonner joyeusement. Quelle gaie musique quand on l'entend de nouveau après un mois de vacances !

De tous les coins du village surgissent des camarades ; les petits arrivent au trot, le nez au vent, insouciant et joyeux ; puis voici les grands qui bruyam-

ment racontent leurs vacances : les plaisirs éprouvés, les farces et les bons tours-joués aux camarades.

Sur le banc, devant la maison d'école, les grandes, un peu demoiselles déjà, sont plus sérieuses, elles causent à mi-voix comme de grandes personnes qui ont des choses graves à se confier. Non loin d'elles, les petites, étourdies et turbulentes, font la revue de leur toilette ; montrent aux amies leurs colifichets, les livres et les cahiers bien en ordre.

Puis voici le maître, lui aussi s'est fait beau pour nous recevoir. L'heure sonne à la vieille horloge ; nous entrons en classe en nous bousculant un peu. Une fois installés, on dit la prière qui parfois est interrompue par l'arrivée d'un retardataire à la mine effarée, mal lavé et mal peigné, avec encore du sommeil au coin des yeux.

Maintenant à l'ouvrage, courageux et joyeux ; nous avons endossé le harnais de l'école : portons-le bravement, l'écolier studieux apprécie davantage les moments de liberté quand il a fait son devoir.

E. TACHERON.

RÉCITATION

MORCEAUX A APPRENDRE PAR CŒUR

12. Le forgeron.

Plonge dans le brasier ton fer incandescent ;
Tire-le, forgeron, du fourneau qui s'allume,
Et frappe à coups égaux d'un bras retentissant.

Ton marteau tombe, tombe et bondit sur l'enclume,
L'étincelle jaillit et meurt en frémissant,
Loin du métal ardent qui rougit et qui fume,

Haletant, l'œil en feu, le visage noirci
Par les flots de fumée exhalés de la forge,
L'ouvrier lutte avec le lingot dégrossi ;

Le refrain commencé s'arrête dans sa gorge,
L'angoisse du travail l'inonde de sueur ;
Un vent frais jusqu'à lui vient parfois des champs d'orge.

Sa poitrine et ses bras sont nus ; sous la lueur
Qui s'échappe soudain de la braise bleuâtre,
Se hâte sans répit le sombre travailleur.

Il prend, pose, reprend tour à tour devant l'âtre
Ses sonores outils pendus au ratelier,
Où chacun se détache en relief sur le plâtre.

— Frappe, lime, polis, frappe, rude ouvrier !
Lorsque l'orgueil humain veut soulever la terre,
C'est à toi qu'il s'adresse et demande un levier ;

Et c'est par tes efforts que l'inerte matière,
Pour doubler de l'esprit la force, s'assouplit
Et se soumet au joug de la pensée altière.

L'œuvre qui sous ta main en ce jour s'accomplit,
Une acclamation des peuples la salue ;
Le blé par elle croit, le grenier se remplit :
Ce fer encore tiède est un soc de charrue !

A. MILLIEN.

Notes. — Ce n'est pas la nature, ici, qui a inspiré le poète : c'est le travail. Embellir, glorifier, transfigurer les besognes les plus infimes, voilà ce que peut faire la poésie. La poésie du travail ! Mettre un rayon d'idéal dans la tâche journalière, dans ce qui n'est pour beaucoup qu'une obligation terre à terre, sans vie, sans joie et sans beauté, n'est-ce pas une œuvre bienfaisante ? N'est-ce pas plus de bonheur pour l'individu ? Et pour la société, n'est-ce pas une sauvegarde ? Cultivons donc la poésie du travail, développons-en le germe dans l'âme enfantine. Je ne voudrais pas prêcher la résignation passive ; je sais trop que le mécontentement est un grand facteur de progrès. Mais notre époque abuse du mécontentement. Il semble que de plus en plus nous fassions dépendre le bonheur des choses extérieures, des « choses fortuites » dont le vieux Rabelais enseignait le mépris. Il importe plus que jamais de montrer que le vrai bonheur est en nous, qu'il dépend de nous, que nous en sommes les maîtres.

A propos des idées exprimées par les trois dernières strophes, rappeler l'importance capitale de l'outil ; l'outil seul a permis la civilisation. Comparer la jolie poésie : *l'Outil*, de Clovis Hugues, parue dans *l'Éducateur* du 15 décembre 1906.

Tercets dont le premier et le troisième vers riment ensemble, tandis que le deuxième rime avec les deux vers extrêmes du tercet suivant. Alternance des rimes masculines et féminines.

Il y a comme une onomatopée dans ce vers martelé : « Ton marteau tombe, tombe et bondit sur l'enclume. » Pourquoi l'auteur a-t-il répété le mot tombe ?

1. Vocabulaire : brasier, incandescent, retentissant, enclume, étincelle, haletant, exhaler, lingot, dégrossir, angoisse, répit, relief, orgueil, levier, inerte, altier, acclamation.

2. Relevez les expressions figurées et rendez-en le sens : un bras retentissant ; l'étincelle meurt ; l'ouvrier lutte avec le lingot, le refrain s'arrête dans sa gorge ; soulever la terre ; se soumettre au joug de la pensée.

3. Exercice de synonymie. S'il y a des différences de signification, indiquez-les : 1. Incandescent, ardent, brûlant, chaud. — 2. Retentissant, sonore, bruyant. — 3. Bondir, sauter. — 4. Haletant, essoufflé. — 5. Refrain, chanson, chant, couplet. — 6. Gorge, gosier, cou, larynx. — 7. Sueur, transpiration. — 8. Lueur, lumière, jour. — 9. Atre, foyer, brasier, fourneau. — 10. Œuvre, ouvrage, travail, besogne, action. — 11. Acclamation, applaudissement.

4. *Dégrossir*. Enumérez 10, 15, 20, etc., verbes formés d'un autre verbe et du préfixe *dé*.

5. *Bleuâtre*. Cherchez des qualificatifs terminés par *âtre*. Dites quelle est la signification de ce suffixe. Rougeâtre, jaunâtre, grisâtre, blanchâtre, noirâtre, beilâtre, saumâtre, douceâtre, etc.

6. Familles de mots :

Fer, *ferrer*, *ferret*, *ferrage*, *ferrure*, *ferrant*, *ferrement*, *ferronnier*, *ferronnerie*, *ferraille*, *ferrailler*, *ferrailleur*, *ferrugineux*, *déferrier*, *enferrer*.

Tirer, *Tir*, *tireur*, *tirage*, *tirade*, *tire*, *tiret*, *tiroir*, *tirailler*, *tirailleur*, *tiraillement*, *attirer*, *attirail*, *étirer*, *détirer*, *retirer*, *soutirer*, *soutirage* etc.

Œuvre, *ouvrage*, *ouvragé*, *ouvrier*, *ouvrable*, *ouvrier*, *ouvroir*, *désœuvré*, *désœuvrement*, *opération*, *opérer*, *opérateur*, *opérant*, *inopérant*, etc.

Char, *charrue*, *charrier*, *charroyer*, *charroi*, *charrière*, *charrette*, *charretier*, *charretier*, *charriage*, *chariot*, *charron*, *charronnage*, *carrière*, *carriole*, *carrosse*, *carrossable*, *carrossier*, *carrosserie*, *charge*, *charger*, *chargement*, *chargeur*, *décharger*, *déchargement*, *décharge*, *déchargeur*, *recharger*, *rechargement*, etc.

7. Etude de l'impératif, strophes 1 et 7. Ecrire au tableau noir la deuxième personne du singulier de verbes pris dans les quatre conjugaisons. L'élève remarquera que la première conjugaison ne prend pas d's.

8. Analyse logique : tercets 1. 4. 7.

Albert CHESSEX.

Le rocher et le ruisseau.

Le ruisseau, dans son voyage,
Par un rocher escarpé
Voyant un chemin coupé,
Lui dit : « Faites-moi passage,
Veuillez un peu vous ranger ».
L'insensible personnage
Ne daignait pas se bouger ;
Au contraire, il le repousse :
« Petite source d'eau douce, »
Lui dit-il, c'est bien pour vous
(P.-L. M.)

« Que j'irai quitter ma place,
« Moi qui des mers en courroux,
« Cent fois bravai la menace ! »
Le ruisseau, sans se fâcher,
Avec instance et courage,
Creuse, mine le rocher,
Et s'obstinant à l'ouvrage,
Il fait tant qu'il vient à bout
De se frayer un passage.
Persévérance obtient tout.

GRENUS.

ARITHMÉTIQUE

INTRODUCTION AUX CALCULS DES INTÉRÊTS

Loi de l'offre et de la demande.

Une grande loi universelle règle toute les transactions humaines : achats, ventes, prix de la main d'œuvre, intérêt de l'argent, valeur des immeubles (maisons, champs), loyer d'appartements, fermage, etc., etc., c'est la loi connue sous le nom de loi de *l'offre et de la demande*.

Lorsqu'une marchandise est très demandée et s'il y a beaucoup d'acheteurs, son prix hausse, si au contraire elle est peu demandée et s'il y a beaucoup de vendeurs, son prix baisse ; par exemple, quand la récolte du vin est abondante le prix descend, si au contraire la récolte a manqué, on payera cette boisson beaucoup plus cher ; il y a beaucoup d'acheteurs et peu de vendeurs.

En 1816, année connue sous le nom d'année de la misère, les récoltes avaient manqué complètement en Suisse, les gouvernements avaient dû faire venir de

l'Égypte, de la Hongrie, le blé nécessaire à la consommation des populations, on payait les cent kilogrammes de blé 119 fr. prix moyen, en 1817, 75 fr. les cent kilogrammes, alors qu'il y a quelques années le même blé revenait à 18 fr.

Bien souvent les gouvernements en cas de disette ou d'abondance ont voulu au moyen d'ordonnances violer cette loi, jamais ils n'ont pu aboutir, les intéressés ont par des moyens détournés réussi à esquiver les prescriptions des règlements.

D'autres causes peuvent encore faire varier les prix. Les monopoles en fixant les prix à volonté, les trusts en accaparant les marchandises de première nécessité, le blé, le pétrole, le cuivre par exemple : la guerre en empêchant le transport de certaines denrées ; la mode ; la spéculation, etc.

Capital. — On appelle capital toute richesse qui sert à produire un revenu à son possesseur ; citons : l'or, l'argent, les maisons, les champs, les marchandises, les usines, les titres de rente, les actions, etc., etc.

Dans un autre ordre d'idées le talent d'un peintre ou d'un musicien, l'habileté d'un chirurgien, l'intelligence d'un savant peuvent être considérés comme des capitaux.

Ainsi l'on considère souvent comme synonymes les mots capitaux et monnaie, mais c'est inexact. Avant de découvrir des métaux précieux, il y avait comme aujourd'hui des capitalistes dans le monde.

On dit souvent l'argent est rare, cher ou à bon marché comme on dit manger de l'argent, il serait plus exact de dire les capitaux sont rares, ou à bon marché et manger son capital. Il suffit de considérer un instant les richesses qui existent pour voir que l'or et l'argent monnayés n'en forment qu'une minime fraction.

Le concours du capital et du travail est indispensable à la production : sans travail, le capital reste inerte ; sans capital le travail est impuissant et stérile.

Le prêt peut avoir pour objet un champ, du bétail, une ferme, une machine. L'emprunteur promet de prélever sur le produit de son travail une valeur qu'il donnera pour prix du prêt fait par le propriétaire.

Cet arrangement entre le prêteur et l'emprunteur est évidemment utile à l'un et à l'autre, serait-il contraire à la justice ? Non, puisque l'emprunteur paye le prix d'un réel service ; cet arrangement appliqué à un champ, à une maison, s'appelle fermage, location ; la redevance due par le preneur porte le nom de rente, loyer, etc.

Les capitaux étant placés sous forme de monnaie, l'un prête et l'autre emprunte ec capital. L'emprunteur s'engage à restituer à une époque déterminée, une somme de monnaie égale à celle qu'il reçoit et à payer pour prix de l'usage de cette somme une redevance proportionnelle que l'on nomme *intérêt*.

Diverses garanties ont été imaginées contre les risques de perte du capital ainsi prêté : quelquefois le prêteur obtient un gage réel à titre de nantissement, de consignation, d'hypothèque ; souvent il se contente d'engagements personnels dont la forme et les effets sont déterminés par les lois et les coutumes.

L'antiquité qui reconnaissait sans peine la légitimité des fermages des loyers, a contesté la légitimité du prêt à intérêt et l'a considéré comme une mauvaise action de la part du prêteur.

Cette opinion introduite dans l'Eglise catholique, puis abandonnée par elle, subsiste encore dans le monde et même de nos jours elle s'est reproduite sous une autre forme.

Le prêteur, disait l'antiquité, n'a pas le droit de percevoir un intérêt parce que l'argent qu'il prête est stérile de sa nature et ne produit rien, etc.

Il est vrai que les produits obtenus par l'emploi d'un capital prêté sont l'œuvre directe du travail de l'emprunteur, mais ce travail eût été moins fécond s'il n'eût été aidé par le capital. Le capital a eu sa part propre dans la production, il a droit à participer au produit.

On a observé que l'intérêt décroît à peu près en raison directe de la civilisation. A des époques de barbarie on le voit descendre à 80%, à 60, à 50, à 20, à 10, à 5, à 4 0/0, à 3 0/0. On l'a même vu descendre à 3 1/2 0/0.

D'après quelle loi s'établit le taux de l'intérêt ? D'après la loi générale de l'offre et de la demande : plus les capitaux sont abondants, plus l'intérêt de ceux-ci est bas et inversement plus les capitaux sont rares plus l'intérêt est élevé.

La baisse de l'intérêt est proportionnelle à l'abondance des capitaux.

Voyons un peu les raisons qui amènent des changements dans le taux de l'intérêt.

A certaines époques les capitaux sont moins abondants, ainsi à la fin de chaque année la Suisse règle ses comptes avec les pays étrangers ; l'argent devient rare, nous payons à la France l'intérêt de nos emprunts, les vins, les blés, les denrées coloniales qu'elle nous a fournis, à l'Angleterre ses laines, ses cotons, à l'Allemagne le tabac, les fers, les houilles, etc.

Dans un pays où la loi est respectée, où les contrats sont observés, où les intérêts de la dette publique sont payés régulièrement, où il n'y a ni troubles, ni grèves, ni révolutions, l'intérêt à conditions égales est toujours moins élevé que dans un pays placé dans des conditions différentes.

Entre particuliers celui qui offre au prêteur plus de garanties matérielles ou morales, des paiements exacts, obtient toujours le crédit à des conditions moins onéreuses. On ne prêtera guère à celui qui manque de bonne foi, ou qui est négligent à s'acquitter.

En général le crédit est accordé plus facilement et à un taux plus bas à celui qui emprunte pour peu de temps qu'à celui qui emprunte à long terme ; dans les comptes-courants le taux est généralement compris entre 2 et 3 0/0.

L. P.

PENSÉE

Qu'est-ce que ce monde ? Un songe dans un songe. A mesure que nous vieillissons, nous semblons nous réveiller à chaque pas. Le jeune homme croit s'éveiller du rêve de l'enfance, l'homme fait méprise les aspirations de la jeunesse comme de vaines visions, le vieillard regarde l'âge mûr comme un rêve fiévreux. Le tombeau est-il le dernier sommeil ? Non, c'est le réveil suprême.

WALTÉR SCOTT.

Société Suisse d'Assurances générales sur la vie humaine
à ZURICH

Assurance avec ou sans participation aux bonis d'exercice.
Coassurance de l'invalidité.

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Excédent total disponible plus de fr. 13.887.000.

Fonds total plus de fr. 105.583.000. — Assurances en cours plus de fr. 214.544.000

Par suite du contrat passé avec la Société Pédagogique de la Suisse romande, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

MAISON
MODÈLE
DRAPERIE

*anglaise, française
et suisse*

ECHANTILLONS
toujours disponibles

LIVRAISONS
rapides



3%
Escompte habituel

10%
à 30 jours aux membres de la S. P. V.

SPÉCIALITÉ DE
VÊTEMENTS

sur mesure et confectionnés, façon soignée.
2 coupeurs et atelier dans la maison.

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE, Rue du Pont.

Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — Rien à payer à l'avance! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit! La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL-ALFRED GÖBEL, BASEL

Dornacherstr. 274

Des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche.

Au Petit Lyonnais

9, Rue Neuve, 9

Magasin et fabrication de vêtements pour Messieurs

Complets soignés depuis fr. 35.— à fr. 65.—. Chemiserie fine et ordinaire. Faux-cols, Cravates, Chapellerie, Casquettes.

SAISON D'HIVER

Pardessus. Pélerines. Imperméables. Sous-vêtements chauds. Bandes Molletières, etc. **Escompte spécial aux membres du corps enseignant.**

F. JAQUET.

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.

Draperie et Nouveautés pour Robes.

Linoléums.

Trousseaux complets.

Recueil de chants pour Chœur d'hommes

Nouvelle édition, revue et augmentée. Un volume 500 pages. Fr. 2.50

Vente exclusive aux Sociétés et Pensionnats, AUX IMPRIMERIES RÉUNIES (S. A.) LAUSANNE

systèmes
revêtés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés.

Ancienne Maison

A. MAUCHAIN

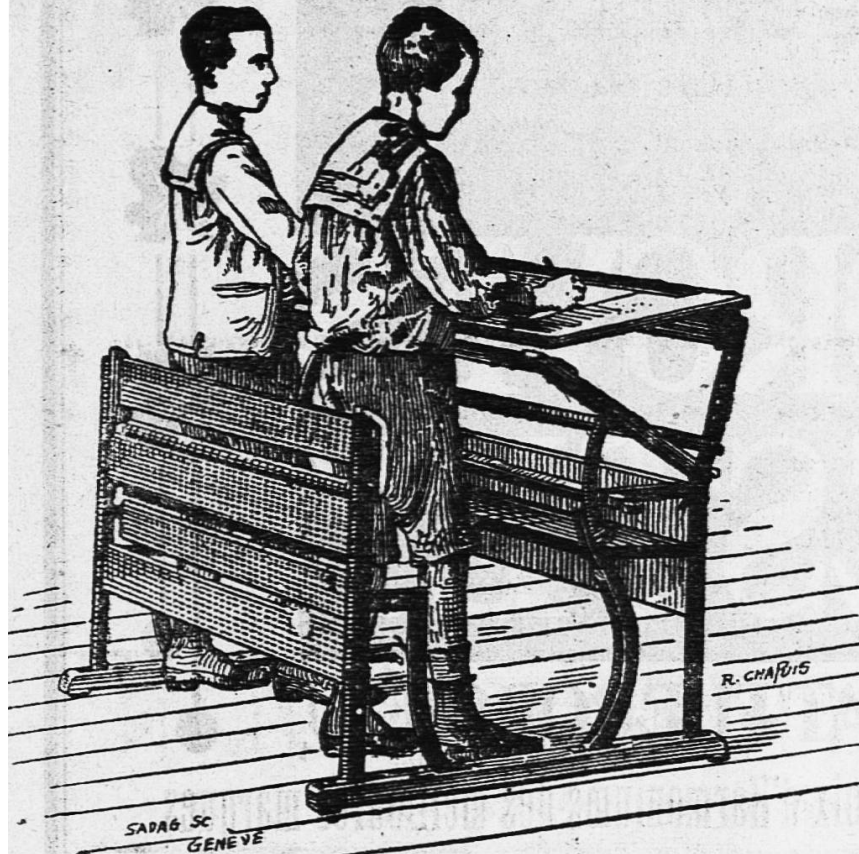
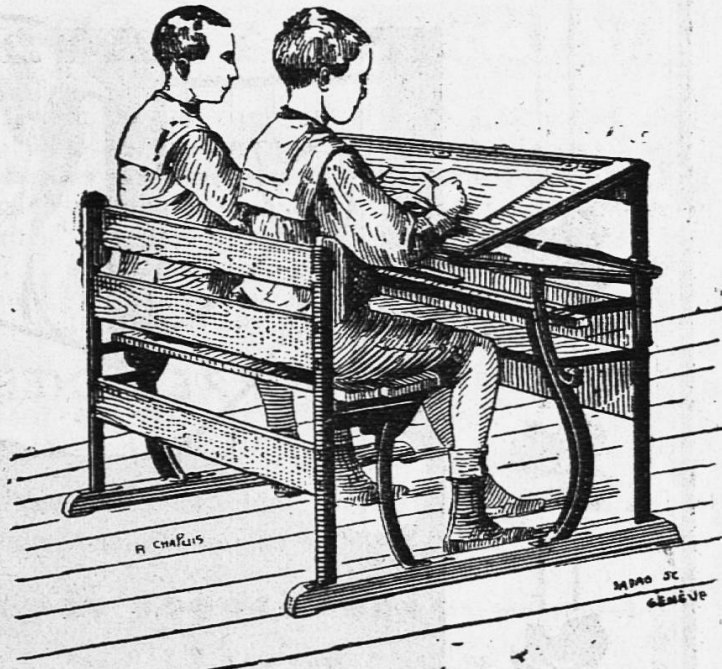
des **RAPPA** successeur
GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

Attestations et prospectus
à disposition.



Pupitre avec banc

Pour Ecoles Primaires
Modèle n° 20
donnant toutes les hauteurs
et inclinaisons nécessaires
à l'étude.

Prix : fr. 35.—.

PUPITRE AVEC BANC ou chaises.

Modèle n° 15 a
Travail assis et debout
et s'adaptant à toutes les tailles.
Prix : Fr. 42.50.

RECOMMANDE
par le Département
de l'Instruction publique
du Canton de Vaud.

TABLEAUX-ARDOISES
fixes et mobiles,
évitant les reflets.
SOLIDITÉ GARANTIE

PORTE CARTE GÉOGRAPHIQUE MOBILE

et permettant l'exposition horizontale rationnelle

Les pupitres « MAUCHAIN » peuvent être fabriqués dans toute localité
S'entendre avec la maison.

Localités vaudoises où notre matériel scolaire est en usage : Lau-
anne, dans plusieurs établissements officiels d'Instruction ; Mon-
reux, Vevey, Yverdon, Moudon, Payerne, Grandcour, Orbe, Chavan-
nes, Vallorbe, Morges, Coppet, Corsier, Sottens, St-Georges, Pully,
Bex, Rivaz, Ste-Croix, Veytaux, St-Légier, Corseaux, Châtelard, Gran-
ges, la Tour de Peilz, Rances, La Praz, Champvent, Lavey, Moreles,
Aigle, Chexbres, Combremont, Echallens, etc.

CONSTRUCTION SIMPLE — MANIÈRE FACILE



ORGUES ESTEY

BRATTLEBORO·É·U

Très grand choix d'Harmoniums des meilleures marques

Foëtisch Frères

FACTEURS DE PIANOS ET HARMONIUMS A LAUSANNE

Succursale à VEVEY

MAISON DE CONFIANCE FONDÉE EN 1804

Ateliers de réparations pour tous instruments

Le Bureau du Comité central de la Société pédagogique

aux membres du corps enseignant de la Suisse romande.



ST-IMIER, le 30 novembre 1909.

M

Nous recevons la bonne nouvelle que l'*Agenda des écoles* (année 1909) a produit un fort joli bénéfice. Ce résultat réjouissant nous engage à adresser de nouveau un chaleureux appel à tous nos collègues de la Suisse romande, pour les inviter à souscrire, un ou plusieurs exemplaires de l'édition de 1910, qui vient de paraître avec des adjonctions nouvelles du plus vif intérêt. Ce faisant, ils contribueront à la prospérité de notre **Caisse de Secours**, de cette institution bienfaisante et humanitaire par excellence, qui nous rend chaque année de précieux services, et qui mérite notre sollicitude la plus constante et la plus généreuse.

Nous avons, du reste, le plaisir de vous affirmer, que l'*Agenda* en question est une publication fort utile, capable de rendre les plus grands services aux maîtres et aux élèves de nos différents établissements d'instruction, et particulièrement aux jeunes gens qui fréquentent nos écoles supérieures et nos écoles secondaires.

Nous répétons que l'édition de 1910 contient des nouveautés, dont nos collègues sauront apprécier toute l'importance, et qu'ils seront agréablement surpris d'y retrouver, les formules momentanément laissées de côté en 1909.

Nous vous saurions donc gré, Monsieur et cher collègue, de faire une active propagande en faveur de cette publication, et d'adresser sans retard votre commande à notre trésorier-gérant, M. C. Perret, qui s'empressera d'y donner suite.

Le prix de l'exemplaire reste fixé à 1 fr. 50, expédié franc de port.

Comptant sur votre bienveillant et précieux concours pour le placement de cet Agenda, nous vous présentons nos plus cordiales salutations.

Au nom du Bureau de la Société pédagogique :

Le Secrétaire,

Le Gérant,

Le Président,

E. VAUCLAIR.

C. PERRET.

C. FROSSARD.

NB La Correspondance, les envois d'argent, les demandes de renseignements concernant l'Agenda des écoles doivent être adressés à M. Ch. Perret, gérant de l'Éducateur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.

Nous recommandons vivement à nos collègues de souscrire auprès du Gérant plutôt que d'acheter l'«agenda» en librairie, afin d'assurer à notre Caisse de secours un bénéfice aussi réjouissant que possible.

Les versements peuvent être faits au compte de chèques n° II, 125.

C. PERRET

A envoyer au délégué ou au gérant.

BULLETIN DE COMMANDE

Le soussigné désire recevoir exemplaire..... de l'

Agenda des Ecoles pour 1910

Prix : fr. 1.50.

même contre remboursement d'un seul exemplaire.

Le produit net sera versé dans la Caisse de Secours de la Société pédagogique la Suisse romande.

Nombre empl.	NOM	ADRESSE

L'expédition sera faite tout de suite.

A envoyer en déjeuné ou en soirée.

BULLETIN DE COMMANDE

Année des écoles pour 1910

Affranchir
de
2 cent.

Monsieur C. PERRET, instituteur

Avenue de Morges, 24

LAUSANNE